

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

INSTANT



Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : INSTANT
Code du produit : 89-12365, 1039893
Type de produit : Solide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Applications industrielles: Détergent pour lave-vaisselle
Approuvé pour usage en milieu agroalimentaire.

Utilisations non recommandées

Utiliser ce produit seulement selon les directives d'utilisation. Lire l'étiquette avant d'utiliser.

Données relatives au fournisseur : Wood Wyant Canada Inc.
Une filiale du Groupe Sani-Marc
42, rue de l'Artisan
Victoriaville, Québec
G6P 7E3
1-819-758-1541

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : 1-800-361-7691 (8am - 5pm Monday to Thursday) (8am - 4pm Friday)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

Prévention

: P260 - Ne pas respirer les poussières.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection: gants étanches et résistants aux produits chimiques . Porter des vêtements de protection: Recommandé: blouse de laboratoire (sarrau). Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Section 2. Identification des dangers

- Intervention** : P301 + P310, P330, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303 + P361 + P353, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304 + P340, P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Stockage** : P405 - Garder sous clef ou sous surveillance.
- Élimination** : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable aiguë inconnue : 38.5 %

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation** : Mélange
- Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
carbonate de sodium	≥60 - ≤80	CAS: 497-19-8
triphosphate de pentasodium	≥10 - ≤30	CAS: 7758-29-4
Métasilicate de sodium	≥5 - ≤10	CAS: 6834-92-0
dichloroisocyanurate de sodium	≥1 - ≤5	CAS: 2893-78-9

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursoufflures ou si les rougeurs persistent. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
- Contact avec la peau** : Rincer avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursoufflures ou si les rougeurs persistent. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Section 4. Premiers soins

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peut provoquer des brûlures aux yeux
Inhalation : Nocif par inhalation. L'inhalation de vapeurs ou brume peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Contact avec la peau : Peut causer des brûlures cutanées
Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
oxydes de phosphore

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences
- Intervenants en cas d'urgence
- Protection oculaire/faciale
- Protection des mains
- Protection du corps
- Autre protection pour la peau
- Protection respiratoire
- Précautions environnementales
- : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- : Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- : Il est suggéré de porter un tablier de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- : Il est suggéré de porter un masque anti-poussières lors d'expositions intenses ou prolongées.
- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement
- Grand déversement
- : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Utiliser un aspirateur avec un filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles; Aucune donnée spécifique.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
triphosphate de pentasodium	CA Alberta Provincial (Canada) Sensibilisant par inhalation. MPT: 10 ppm.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Protection oculaire/faciale** : Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection de la peau

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Il est sugg  r   de porter des gants r  sistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection du corps** : Il est sugg  r   de porter un tablier de s  curit   lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut s  lectionner des chaussures appropri  es et toute autre mesure appropri  e de protection de la peau en fonction de la t  che en cours et des risques en cause et cette s  lection doit   tre approuv  e par un sp  cialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Il est sugg  r   de porter un masque anti-poussi  res lors d'expositions intenses ou prolong  es.

Section 9. Propri  t  s physiques et chimiques et caract  ristiques de s  curit  

Toutes les propri  t  s sont mesur  es    temp  rature et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

-   tat physique** : Solide. [Solide Granuleux.]
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Inodore.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 11.3 [Conc. (% poids / poids): 1%]
- Point de fusion et point de cong  lation** : Non disponible.
- Point d'  bullition, point d'  bullition initial et plage d'  bullition** : Non disponible.
- Point d'  clair** : [Le produit n'entretient pas une combustion.]
- Inflammabilit  ** : Non disponible.
- Limite sup  rieure/inf  rieure d'inflammabilit   ou d'explosivit  ** : Non applicable.
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densit   de vapeur relative** : Non applicable.
- Densit   relative** : 1.048
- Solubilit  (s)** :

M��dias	R��sultat
l'eau froide	Facilement soluble
l'eau chaude	Facilement soluble

- Solubilit   dans l'eau** : Non disponible.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Le produit est beaucoup plus soluble dans l'eau.
- Temp  rature d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Temp  rature de d  composition** : Non disponible.
- Viscosit  ** : Dynamique (temp  rature ambiante): Non disponible.
Cin  matique (temp  rature ambiante): Non disponible.
Cin  matique (40  C (104  F)): Non disponible.

Caract  ristiques des particules

- Taille m  diane des particules** : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique

: Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter

: Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles

: Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Carbonate de sodium triphosphate de pentasodium Métaasilicate de sodium dichloroisocyanurate de sodium	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	1150 mg/m³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	2390 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3120 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1153 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	847.5 mg/m³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	1420 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Carbonate de sodium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	0.5 minutes 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	50 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
triphosphate de pentasodium	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Métaasilicate de sodium	Peau - Modérément irritant	Cochon d'Inde	-	24 heures 250 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Humain	-	24 heures 250 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 250 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 250 mg	-
dichloroisocyanurate de sodium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 10 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.1 g	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
dichloroisocyanurate de sodium	4	-	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
dichloroisocyanurate de sodium	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Cutané, Inhalation, Yeux.
Voies d'entrée non probables : Orale.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut provoquer des brûlures aux yeux
- Inhalation** : Nocif par inhalation. L'inhalation de vapeurs ou bruite peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Peut causer des brulures cutanées
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Section 11. Données toxicologiques

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
INSTANT	2678.8	3540.2	N/A	N/A	1.2
Carbonate de sodium	2390	N/A	N/A	N/A	1.15
triphosphate de pentasodium	3120	N/A	N/A	N/A	N/A
Métasilicate de sodium	1153	N/A	N/A	N/A	N/A
dichloroisocyanurate de sodium	1420	N/A	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Carbonate de sodium	Aiguë CE50 200 mg/l	Daphnie - <i>Cladoceran</i> <i>Ceriodaphnia</i>	48 heures
	Aiguë CL50 300 mg/l	Poisson - <i>Bluegill sunfish</i> <i>Lepomis macrochirus</i>	96 heures
triphosphate de pentasodium	Aiguë CE50 276.61 mg/l Eau douce	Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i> - Néonate	48 heures
Métasilicate de sodium	Aiguë CE50 33.53 mg/l Eau douce	Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i> - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 2320 ppm Eau douce	Poisson - <i>Gambusia affinis</i> - Adulte	96 heures
dichloroisocyanurate de sodium	Aiguë CE50 6.24 mg/l Eau douce	Algues - <i>Scenedesmus acutus</i> <i>var. acutus</i>	3 jours
	Aiguë CE50 0.11 ppm Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
	Aiguë CL50 0.217 ppm Eau douce	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	96 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
Numéro ONU	UN1759
Désignation officielle de transport de l'ONU	UN 1759 SOLIDES CORROSIF N.S.A (Méta-silicate de sodium)
Classe de danger relative au transport	8 
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non.

Autres informations

Classification pour le TMD : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.40-2.42 (Classe 8).

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

- INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Liste d'inventaire

- Canada : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- États-Unis : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

- Date d'impression : 2024-09-26
- Date d'édition/Date de révision : 2024-09-26
- Date de publication précédente : 2024-09-26
- Version : 0.03

Légende des abréviations

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- RPD = Règlement sur les produits dangereux
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4	Méthode de calcul
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Méthode de calcul

- Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.